



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Compte rendu de réunion / relevé de décision

Comité technique ministériel du 15 février 2019

Présents : Monsieur Franck RIESTER, ministre de la Culture, Madame Lucie MUNIESA, Directrice de cabinet, Monsieur Hervé BARBARET, Secrétaire général, Monsieur Philippe BARBAT, Directeur général des patrimoines, Madame Sylviane TARSOT-GILLERY, Directrice générale de la création artistique, Madame Ann-José ARLOT, Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles, Monsieur Paul DE SINETY, Délégué général à la langue française et aux langues de France, les représentants des directions générales d'administration centrale, les experts de l'administration ainsi que les représentants de la CGT-Culture, de la CFDT-Culture, de SUD-Culture Solidaires, du SNAC-FSU et de la liste commune UNSA-CFTC, membres titulaires représentants du personnel.

Le comité technique ministériel (CTM) s'est réuni le vendredi 15 février 2019. Une représentante du SNAC-FSU a été nommée secrétaire adjoint de séance.

NB : Ce compte-rendu synthétique ne se substitue pas au procès-verbal de séance qui sera mis à disposition des organisations syndicales siégeant au CTM.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour du CTM :

- 1- Intervention de Franck RIESTER, ministre de la Culture, suivie d'échanges avec les représentants du personnel.
 - 2- Approbation du règlement intérieur du CTM.
 - 3- Projets de textes portant sur la responsabilisation des établissements publics (*pour avis*) :
 - Projet de décret portant délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels relevant du ministère chargé de la Culture ;
 - Projet d'arrêté portant délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels des corps de catégories A, B et C relevant du ministère chargé de la Culture.
 - 4- Projet de décret modifiant le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication (*pour avis*).
 - 5- Projet d'arrêté relatif à la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte (*pour avis*).
 - 6- Projet de circulaire relative au protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture (*pour avis*).
 - 7- Circulaire du 28 janvier 2019 du Premier ministre relative à la nouvelle organisation des services de l'Etat en Guyane (*pour information*).
 - 8- Politique indemnitaire du ministère (*pour information*) :
 - Grandes orientations ;
 - Critères de répartition ;
-

- Projet de note relative à la campagne 2019 du CIA et de la part variable des agents rémunérés par le ministère.

9- Cycle des hautes études de la culture (*pour information*).

10- Dématérialisation des bulletins de paye (*pour information*).

11- Modalités d'organisation de la campagne des entretiens professionnels 2018 (*pour information*).

12- Tableau de suivi des précédents CTM.

13- Questions diverses.

1.- Intervention de Franck RIESTER, ministre de la Culture, suivie d'échanges avec les représentants du personnel

Le ministre intervient, à titre principal, sur la refonte de la fonction RH du ministère et le plan de transformation numérique. Il évoque également certains sujets qui font l'objet d'un point à l'ordre du jour du comité.

Les représentants du personnel font part au ministre de nombreux sujets sur lesquels ils souhaitent connaître les positions et orientations du ministre. Est notamment évoquée par l'ensemble de ceux-ci, parmi les points abordés, la politique indemnitaire du ministère.

Le ministre répond à l'ensemble des interrogations formulées par les représentants du personnel.

2.- Approbation du règlement intérieur du CTM

Après la présentation du point par le secrétaire général du ministère, les représentants du personnel échangent avec le secrétaire général sur la pratique du dialogue social au sein des instances ministérielles et les leviers permettant d'améliorer son exercice. Il est notamment proposé que chaque groupe de travail préparatoire à l'examen d'un point en CTM fasse l'objet d'un relevé de décisions qui sera présenté lors de la consultation de l'instance et annexé à son procès-verbal.

Après la prise en compte d'une demande d'évolution du règlement intérieur par certains représentants du personnel, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

3.- Projets de textes portant sur la responsabilisation des établissements publics

Le secrétaire général présente les enjeux liés à la mise en œuvre du chantier relatif à la responsabilisation des établissements publics, et, plus particulièrement, son volet portant sur la délégation de pouvoir de certains actes de gestion aux présidents des certains établissements publics administratifs du ministère. Il précise l'économie générale des projets de décret et d'arrêté soumis à l'avis de l'instance.

Les représentants du personnel expriment leur opposition ou leurs réserves à ce chantier. Ils font part de leurs craintes liées à cette réforme pour les agents s'agissant notamment de leur régime indemnitaire et de leur possibilité de mobilité. Ils notent le risque que ce chantier introduise davantage d'inégalité entre les agents du ministère selon leur lieu d'affectation.

Le secrétaire général et les responsables des établissements publics concernés par la réforme répondent aux interrogations des représentants du personnel. Le secrétaire général s'engage sur la définition d'un cadrage ministériel en matière de politique indemnitaire pour assurer une équité de traitement entre les agents du ministère. Il propose également qu'un retour d'expériences sur les nouvelles délégations de

pouvoir soit présenté dans le cadre de l'instance.

Les amendements proposés par certaines organisations syndicales ne sont pas retenus par l'administration.

Le projet de décret portant délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels relevant du ministère chargé de la Culture est soumis au vote :

- Contre : CGT-Culture (6 voix), SUD-Culture Solidaires (3 voix) et SNAC-FSU (1 voix)
- Abstention : CFDT-Culture (4 voix) et UNSA-CFTC (1 voix)

L'avis rendu est défavorable.

Le projet d'arrêté portant délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels des corps de catégories A, B et C relevant du ministère chargé de la Culture est soumis au vote :

- Contre : CGT-Culture (6 voix), SUD-Culture Solidaires (3 voix) et SNAC-FSU (1 voix)
- Abstention : CFDT-Culture (4 voix) et UNSA-CFTC (1 voix)

L'avis rendu est défavorable.

4.- Projet de décret modifiant le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication

L'administration présente le projet de décret visant à permettre la mise en place d'une nouvelle organisation du ministère de la culture en matière de recherche et de restitution des biens culturels spoliés entre 1933 et 1945.

Les représentants du personnel expriment leur opposition au rattachement de la nouvelle mission auprès du secrétaire général, souhaitant qu'elle relève de la direction générale des patrimoines. Elles interrogent aussi l'administration sur les moyens dédiés à cette mission.

Le secrétaire général et le directeur général des patrimoines justifient le rattachement de la nouvelle mission au sein du secrétariat général compte tenu de la transversalité de son champ d'attribution.

L'amendement proposé par une organisation syndicale visant au rattachement de la nouvelle mission au sein de la direction générale des patrimoines n'est pas retenu par l'administration.

Le projet de décret modifiant le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication est soumis au vote :

- Contre : CGT-Culture (6 voix), CFDT-Culture (4 voix), SUD-Culture Solidaires (3 voix), SNAC-FSU (1 voix)

Un vote unanime défavorable est rendu. Une nouvelle consultation de l'instance sera nécessaire.

5.- Projet d'arrêté relatif à la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte

Le secrétaire général du collège de déontologie du ministère de la culture présente le dispositif ministériel concernant le recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte. Il précise que le projet d'arrêté relatif à la procédure de recueil est amendé avec la suppression de son article 8.

Certains représentants du personnel demandent des précisions sur les modalités concrètes de mise en œuvre du dispositif et souhaitent qu'une communication soit initiée auprès des agents et des différents

employeurs du ministère. Ils demandent à ce que le sujet soit évoqué dans les conseils d'administration de chaque établissement public du ministère.

Le secrétaire général indique qu'une instruction ministérielle sera transmise en ce sens aux dirigeants des établissements publics.

Le projet d'arrêté relatif à la procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte est soumis au vote :

- Pour : CFDT-Culture (4 voix), SNAC-FSU (1 voix) et UNSA-CFTC (1 voix)
- Abstention : CGT-Culture (6 voix) et SUD-Culture Solidaires (3 voix)

L'avis est réputé avoir été donné.

Le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 10 avril 2018 relatif à la création, à la composition et aux attributions du collège de déontologie du ministère de la culture est soumis au vote :

- Pour : CGT-Culture (6 voix), CFDT-Culture (4 voix), SUD-Culture Solidaires (3 voix), SNAC-FSU (1 voix) et UNSA-CFTC (1 voix)

Un vote unanime favorable est rendu.

6.- Projet de circulaire relative au protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture

Le secrétaire général précise que l'instruction soumise à l'avis de l'instance est la transposition du protocole relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la culture, signé le 22 novembre 2018.

Les représentants du personnel demandent à l'administration de fixer le calendrier des réunions du comité de suivi du protocole d'accord.

Le projet de circulaire relative au protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture est soumis au vote :

- Pour : CGT-Culture (6 voix), CFDT-Culture (4 voix), SUD-Culture Solidaires (3 voix), SNAC-FSU (1 voix) et UNSA-CFTC (1 voix)

Un vote unanime favorable est rendu.

La séance est levée et les travaux de l'instance suspendus. Ils reprendront dans le cadre d'une nouvelle réunion du comité.
